

AVRIL 2020 : nous préparons le déconfinement pour le 11 mai. Voici toutes les informations que vous devez connaître pour cette phase importante de votre vie et celle de la collectivité.

Secrétariat de mairie : Il sera ouvert au public le 11 mai 2020. En attendant, vous pouvez le contacter aux horaires d'ouverture : Lundi et mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et jeudi de 8h30 à 12h00 soit par téléphone : 03 26 61 00 79 ou par mail : commune-de-bermericourt@wanadoo.fr

Plan confinement : Rappel, nous avons activé un plan « confinement » sur le modèle du plan canicule. Il restera actif au-delà du 11 mai 2020. Toutes les personnes âgées et seules qui pourraient avoir besoin d'aide pourront toujours appeler la mairie aux horaires d'ouverture.

Collecte des Déchets : les dispositifs de gestion des déchets recyclables a repris normalement depuis le 23 avril. Les ripeurs ont beaucoup apprécié les p'tits mots de remerciements collés sur les poubelles. Ils les ont ramenés au dépôt. Les déchetteries sont réouvertes depuis le 27 avril dans des conditions particulières. Les gestes barrières et la distance sociale devront être respectés (voir dépliant ci-joint).

Commémoration : Un 8 mai un peu particulier en raison de la crise sanitaire et du confinement de la population. Cette cérémonie sera interdite au public. Une partie du conseil municipal (5 personnes maximum) se rassemblera devant la Mairie à 11 heures. Il y aura un dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts. Les Berméricourtois qui le souhaitent pourront pavoyer leur maison aux couleurs nationales.

Les manifestations : dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, la fête patronale et la fête de la musique sont annulées.

Distribution de masques : Depuis le lundi 20 avril 2020 un atelier couture a été créé à Berméricourt. 2 équipes ont été constituées : la découpe (14 personnes) et la couture (10 personnes). Chaque personne travaille à son domicile et Delphine fait le relais entre toutes les personnes. L'objectif est de fabriquer un grand nombre de masques pour les distribuer à la population avant la 11 mai, date prévue du déconfinement. Par ailleurs, la commune a commandé 1000 masques chirurgicaux et 260 masques en tissu par le biais de l'association des maires de la Marne. Le délai de livraison est prévu entre le 15 et 24 mai 2020. Merci à toutes les participantes et aux personnes qui ont fourni le tissu.

Hommages : Les habitants de la rue Georges Hurtaut se donnent rendez-vous chaque soir à 20h pour applaudir nos soignants de Berméricourt et tout le personnel hospitalier de France qui est en première ligne face à l'épidémie. Nous remercions également nos pompiers, nos agriculteurs mais aussi tous ceux qui travaillent pour que nous puissions continuer à vivre décemment.



La commune continue à vous informer sur le site internet et sur le blog. Si vous devez impérativement sortir, n'oubliez pas votre attestation, elle a été distribuée dans vos boîtes aux lettres. Soyons attentifs et solidaires envers les plus fragiles. Restez chez vous, prenez soin de vous et de vos proches. @ bientôt. L'équipe municipale de Berméricourt reste à votre écoute.

Ce protocole concerne les sites de **Bazancourt, Beine Nauroy, Brimont, Ecuell, Fismes, Gueux, Hermonville, Jonchery-sur-Vesle, Muizon, Pontfaverger, Rilly-la-Montagne, Sillery, Vaudesincourt, Villers-Marmery, Warmeriville et Witry-les-Reims.**

Les règlements intérieurs en vigueur restent applicables mais évoluent temporairement sur les points précisés ci-dessous. Ce protocole a été élaboré en tenant compte des demandes des services préfectoraux.

1- HORAIRES D'OUVERTURE

Les sites sont ouverts aux habitants non professionnels et aux professionnels sous convention aux horaires habituels sauf pour le site de Sillery qui sera ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Tous les sites seront fermés les dimanches et jours fériés.

2- CONDITIONS D'ACCES

Les modalités de fonctionnement des déchetteries évoluent jusqu'à nouvel ordre :

- Accès contrôlé par tout agent dûment autorisé par la Collectivité
- Aucun vidage à pieds ne sera accepté
- Accès aux sites limité à 4 véhicules maximum (hors poids lourds d'enlèvement des déchets)
- Une seule personne par voiture autorisée
- Les voitures avec une immatriculation paire sont autorisées à apporter des déchets les jours pairs (ex : BZ-924-FB ou 9844 CZ 51)
- Les voitures avec une immatriculation impaire sont autorisées à apporter des déchets les jours impairs (ex : BZ-923-FB ou 9849 CZ 51)
- Volume autorisé pour le dépôt des déchets par jour :
 - 1 m³ pour les encombrants et déchets verts
 - 250 kg (environ ¼ de m³ pour les gravats et plâtre)
 - Cet apport doit pouvoir être déchargé par une seule personne
- Respect des gestes barrière et du personnel d'accueil
 - Gestes barrières : port de masques et de gants souhaités (à rapporter à la maison et à jeter aux ordures ménagères), respect des distanciations sociales
 - Personnel d'accueil : ce dernier ne pourra aider au déchargement des déchets



Concernant les professionnels en convention avec le Grand Reims, ils peuvent accéder aux sites habituels dans les conditions habituelles (soit 2m³/jour et par site).

Pour les professionnels non encore conventionnés avec la Collectivité, ils doivent faire les démarches par internet : dechetetproprete@reims.fr pour obtenir une autorisation.

3- NON RESPECT DU PROTOCOLE D'ACCES

Le non-respect de ce protocole d'accès entrainera l'exclusion immédiate du contrevenant.

Pour rappel, les dépôts sauvages sont punis d'une amende de 1500€ maximum (art R632-1, R633-6 et R635-8 du Code Pénal).